

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société suisse de Numismatique  
**Herausgeber:** Société Suisse de Numismatique  
**Band:** 4 (1885)  
**Heft:** 1

## Werbung

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

le 25 Août 1718 dans la capitale de la Suède, il se mit à graver un coin dont le travail plut hautement au roi, si bien que, le 25 octobre 1718, Hedlinger écrivait à son frère : « Mes affaires sont maintenant en règle ; je suis médailleur du roi et graveur de la Monnaie, fonctions pour lesquelles on m'a accordé un traitement annuel de 750 thl. et le logement à la Monnaie. » Hedlinger recevait en outre une certaine somme pour chaque coin de médaille qu'il gravait.

Nous examinerons dans la seconde partie quelle fut son activité pendant son séjour à Stockholm.

---

### Faux monnayage.

Plusieurs journaux signalent l'apparition de *fausses pièces de 20 centimes suisses*, au millésime de 1884. Le métal en est grossier et s'entame facilement au couteau. Les empreintes sont empâtées et manquent totalement de netteté.

Que diront ceux qui assuraient en 1879, lors de la première frappe des monnaies de nickel, que ce nouveau métal défiait toute concurrence ? ?

---

Messieurs les membres actifs sont prévenus que M. Jos. Nabholz, notre caissier, mettra sous peu en circulation les mandats de remboursement pour les cotisations de 1885 ; ils sont priés d'y faire honneur.

Le montant des abonnements pour les non-sociétaires sera également perçu par remboursement avec le second fascicule du BULLETIN.

### LE COMITÉ.

---

#### On désire se procurer

les *Etrennes helvétiques et patriotiques* antérieures à 1804, comme celles de 1805, 1807 à 1810, 1811 à 1814, 1815 à 1819, 1821 à 1829. Les personnes qui pourraient disposer de l'un ou l'autre de ces volumes, sont priées d'adresser leurs offres au secrétaire de la Société suisse de Numismatique, M. Antonin Henseler, 30, Grand'rue, Fribourg.